



La lettre des Stagiaires d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Christian BASSET

Secrétaire Académique

Catherine AMBEAU

Responsable académique Jeunes Enseignants

N° 5

21 février 2013



SOMMAIRE

ACTUALITÉ

- Mutations.
- Reclassement, nécessité de remettre en cause le décret 51 !
- Un décret à venir pour le CLES2.
- Jour de carence : enfin la fin !

NOUS RENCONTRER ET NOUS CONTACTER

ACTUALITÉ

MUTATIONS



- INTER-ACADEMIQUES

Le groupe de travail "vérification des vœux et barèmes" s'est tenu le 29 janvier 2013.

Les **CAPN** (Commission Administrative Paritaire Nationale) se dérouleront du 5 au 13 mars 2013. Quatre lignes téléphoniques spéciales seront mises en service au Secrétariat national du SE-UNSA entre le 28 février et le 14 mars.

01.44.39.23.16 - 01.44.39.23.26 - 01.44.39.23.36 - 01.44.39.23.46

N'hésitez pas à les utiliser et à les faire connaître.

- INTRA-ACADEMIQUES

La circulaire académique n'a pas encore été publiée à ce jour. Dès la parution de celle-ci, une publication "Spéciale Mut-Intra" sera envoyée à tous les adhérents du SE-UNSA.

La période de formulation des vœux devrait intervenir juste après les vacances d'hiver. Le jeudi 16 et vendredi 17 mai 2013 auront lieu les groupes de Travail "Barèmes du mouvement intra".

D'ores et déjà n'hésitez pas à nous contacter et à demander un rendez-vous. Pendant les vacances d'hiver, une permanence sera assurée tous les jours à la section académique.

[Sommaire](#)



RECLASSEMENT NECESSITE DE REMETTRE EN CAUSE LE DECRET 51 !



Le 29 et 30 janvier 2013 se sont déroulés les groupes de travail « vérifications barèmes du mouvement inter ». A cette occasion, **les élus du SE-UNSA ont été les seuls à dénoncer les méthodes utilisées pour le calcul du reclassement** des stagiaires ex-contractuels.

Ils ont remis en cause le décret de 51 sur le reclassement, maintenant inadapté à la situation des contractuels. Ils ont revendiqué **la suppression de "l'indice butoir"** qui fait que les stagiaires ex-contractuels voient leur reclassement amputé d'un nombre important d'années d'ancienneté. Ils ont demandé que **cette revendication soit transmise au Ministère**.

[Sommaire](#)

UN DECRET A VENIR POUR LE CLES2 !



Un décret est en préparation qui lèverait l'obstacle à la titularisation que constituait la non-détention du CLES2.

C'est une grande victoire à laquelle le SE-UNSA a très largement contribué.

Rappelons que ce problème nous avait conduits à lancer une pétition dès le premier trimestre qui avait recueilli un très grand nombre de signatures. Il n'était pas de réunions officielles ou d'audiences au Ministère sans que le SE-UNSA ne rappelle à ces interlocuteurs l'existence de cette difficulté.

Cette mobilisation a enfin payé !

Lire l'article : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article611>

[Sommaire](#)



JOUR DE CARENCE : ENFIN LA FIN !



Marylise Lebranchu vient de confirmer aujourd'hui son intention d'abroger le jour de carence dans la Fonction publique.

L'UNSA Éducation — qui a mobilisé sans relâche contre cette mesure inique — s'en félicite !!

Le jour de carence, dans la Fonction publique, frappait injustement les collègues les plus modestes entraînant notamment des renoncements aux soins et, sur les lieux de travail, des risques de santé pour les autres personnels comme les usagers.

[Sommaire](#)



NOUS RENCONTRER ET NOUS CONTACTER

- Nous rencontrer :

- au siège de la section : 33 bis rue Carros, 33800 BORDEAUX (Barrière Saint-Genès) ;
- le site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>.

- Nous contacter :

- par téléphone : 05 57 59 00 20 ;
- par courriel : ac-bordeaux@se-unsa.org ;
- par courrier : 33 bis rue Carros, 33800 BORDEAUX.

[Sommaire](#)

Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsa.org

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>